

La réglementation et les outils de gestion : le SAGE

Born et Buch

Guillaume Mederel : Responsable du laboratoire d'hydrobiologie à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle Aquitaine (DREAL NA)

Chloé Alexandre : Animatrice de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des étangs littoraux Born et Buch

Afin de préserver les espaces naturels particuliers que sont les lacs et étangs du littoral, de nombreux outils réglementaires sont à disposition des élus et des gestionnaires. Parmi cet arsenal, les SAGE permettent de définir et d'imposer à tous des règles de gestion pour atteindre les objectifs de préservation, de restauration et d'utilisation raisonnée de ces milieux.

La chaîne des étangs littoraux Born et Buch se déploie sur une vaste zone s'étendant du Bassin d'Arcachon jusqu'au courant de Mimizan et jusqu'aux têtes de bassin versant à l'Est. Ce territoire, aux nombreux atouts, notamment environnementaux, peut se trouver menacer par divers facteurs d'origine naturelle (ensablement, comblement des plans d'eau, érosion, climat, etc.) et/ou anthropique (tourisme, activités, etc.).

Depuis les années 95, les collectivités du territoire ont souhaité s'engager pour préserver ces milieux et en particulier lutter contre le comblement des plans d'eau. Dans ce contexte, le SAGE est apparu comme l'outil approprié pour instaurer durablement une gestion globale et concertée à l'échelle de la chaîne des étangs. Pour y parvenir, le SAGE définit une stratégie en fixant des objectifs d'utilisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielles et souterraines, des milieux aquatiques et des zones humides.

Quatre enjeux majeurs ont ainsi été retenus par la Commission Locale de l'Eau dans le SAGE Étangs littoraux Born et Buch :

- la préservation de la qualité des eaux,
- la gestion quantitative et hydraulique,
- la protection, la gestion et la restauration des milieux,
- le maintien, le développement et l'harmonisation des usages, et l'organisation territoriale.

Après une phase d'élaboration portée par le Syndicat mixte Géolandes, la mise en œuvre opérationnelle du SAGE est portée depuis juillet 2016 par le Syndicat Mixte du Bassin Versant des Lacs du Born.